



Ligue de vol libre de la Réunion
 Affiliation FFVL : n° 11000
 Agrément jeunesse et sport : 1/02846
 N° SIRET : 404 435 190 00040
 Centre de Ressources des Associations
 Boite n°15
 3 rue de l'étang
 97436 SAINT LEU

Le projet sportif territorial 2021 – 2024

1. Préambule

La représentation sportive est basée sur l'olympisme. Le dernier projet sportif a été fait pour la période 2016-2020, l'olympiade précédente.

La pandémie s'étant invitée, la période de ce nouveau projet est 2021-2024.

La Ligue représente la Fédération Française de Vol Libre (FFVL). La FFVL est une fédération sportive agréée par le ministère des Sports, fondée en 1974 et affiliée au CNOSF.

La ligue met en œuvre la politique fédérale tout en prenant en compte les spécificités de notre territoire en particulier son caractère ultramarin. Elle a été fondée en 1990, ses statuts et son règlement intérieur en vigueur datent du 28 février 2015. Son adresse actuelle la situe sur la commune de Saint Leu. La Région REUNION étant une région monodépartementale la Ligue est la seule organisation territoriale compétente pour représenter les activités de la fédération y compris dans la Région Océan Indien (Cf. statuts fédéraux).

Lors de la mise en place de la nouvelle mandature, il a été décidé de proroger le plan 2016-2020 pour l'année 2021.

En 2021, la Ligue a atteint le millier de licenciés (996 fin octobre). Elle représente les associatifs et les professionnels affiliés à notre fédération.

Les projets développés par la fédération sont suivis par la Ligue lorsque les activités sont compatibles avec notre région (cf. annexe PSF 2021-2024).

La Ligue a pris en compte les recommandations issues du rapport fédéral d'octobre 2019 faisant suite au passage d'un conseiller technique à la demande de la Ligue précédente.

Le développement régional suivant s'appuie sur le Projet sportif fédéral 2021-2024.

Evolution des licences					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
847	883	808	788	819	996
+8,5%	+4,3%	-8,5%	-2,5%	+3,9%	+21,6%

2. Une réorganisation nécessaire de la Ligue

La Ligue élue en février 2021 a besoin de réorganiser son fonctionnement pour mieux suivre les directives des institutions publiques. Les réformes en cours ne facilitent pas le travail des Ligues.

Il faut aussi suivre la volonté de la fédération de donner plus de place aux clubs. De plus, notre éloignement géographique nous oblige à avoir une organisation spécifique. Cela passe par un allègement des tâches de gestion administratives et comptables. Force est aussi de constater la difficulté déjà signalée dans le PST précédent de trouver des bénévoles pour toutes les missions de la Ligue.

2.1 – Soutenir l'action bénévole par des emplois

Aujourd'hui, la Ligue emploie un chauffeur de navette (contrat aidé) avec l'appui de Pôle Emploi et dispose de deux navettes pour les activités de la Ligue. Cependant le recrutement d'un emploi de gestionnaire administratif et comptable reste une priorité sous réserve de l'appui financier des institutions publiques. Cet emploi permettrait d'alléger le travail du Bureau et de du Comité directeur de la Ligue. Enfin, la Ligue devrait avoir un cadre technique au service de la Ligue et des clubs.

2.2 – Communiquer de façon efficiente

Par ailleurs, la rénovation du site internet et du système de messagerie de la Ligue est nécessaire afin que nos licenciés et les pilotes étrangers à notre île puissent trouver les informations relatives à la bonne pratique de nos activités (sites de vol, navettes, espaces aériens, actions ...). Un effort est fait en ce qui concerne la communication (site web et FB) mais pourrait encore évoluer par la mise en place d'une lettre d'information mensuelle à destination des adhérents (*une bénévole de la ligue a publié pendant une saison, en 2016 une newsletter, mais cette personne a quitté le département en 2017*) si nous trouvons la ressource nécessaire. La rénovation du site web est programmée.

2.3 – Pérenniser le siège social

Le local Ligue est aussi une nécessité pour notre activité. Un projet sur le nouveau parking est en cours de réflexion. L'Etat pouvant aider le mouvement sportif dans cette démarche. Le stockage des matériels et les réunions ne peuvent plus se faire à la bonne volonté de chacun.

2.4 – Rendre le travail des bénévoles plus efficace

Enfin, un meilleur fonctionnement du travail des bénévoles passe par un fonctionnement **en mode projet** (appels à projets pour les actions et bilan de réalisation), une plus grande responsabilité et une meilleure organisation des commissions, du bureau et du comité directeur ce qui permet de **professionnaliser l'action collective**. Tous les projets proposés ou coordonnés par la Ligue ne sont viables qu'à la condition d'être financés. Les subventions sont aujourd'hui attribuées par les pouvoirs publics et les instances locales. Sans les bilans de toutes les différentes commissions, les instances publiques ne peuvent financer les actions ligue.

La création d'une commission des finances et d'une commission d'éthique et de déontologie est nécessaire pour assurer les travaux de la Ligue.

Enfin une meilleure gestion des matériels de la Ligue (réservation de salles, gestion des matériels, des navettes, manches à air, etc. ...) viendra simplifier le travail des bénévoles.

3. Un renforcement juridique de nos activités

La mise en place d'une **Charte** du vol libre permet de renforcer la sécurité juridique de nos activités pour faciliter la bonne pratique des activités des pratiquants.

Une révision des statuts et du règlement intérieur afin de les mettre en adéquation avec les statuts nationaux et nos obligations locales s'avère nécessaire.

Un suivi du système assurantiel pour nos bénévoles et ceux œuvrant pour la Ligue (locaux, navettes...) existe mais il est nécessaire de créer une commission d'éthique.

Une relecture des statuts régionaux devra être engagée et déboucher sur des statuts fidèles à ceux de la FFVL en cours de rénovation et à nos prérogatives locales.

4. Développer une culture individuelle et collective de la gestion des risques

Une information régulière de la commission Gestion des risques et la mise en place d'un réseau d'animateurs de sécurité est déjà proposée. Le renforcement de ce réseau d'animateur de sécurité de club animé par la responsable de la commission gestion des risques est nécessaire.

Un protocole d'utilisation du site de Kelonia compte tenu de la sur fréquentation connue a été élaboré.

Une mise en place d'une signalétique avec l'appui de l'IRT sur tous les sites de la Ligue.

Une information régulière aux adhérents et sur les réseaux numériques sur les actions de prévention et de gestion des risques sera mise en place. Le site internet de la Ligue doit être l'outil de communication privilégié. L'élaboration et/ou la diffusion d'outils à destination des pratiquants ou des structures est un principe retenu.

La commission gestion des risques a vocation à intervenir dans tous les clubs et pour toutes les activités de la Ligue. La coordination des différentes commissions entre elles est nécessaire pour optimiser la gestion des risques. La commission gestion des risques a une action transversale auprès des commissions de la Ligue : la commission des sites (CS), la commission féminine (CF), la commission formation (RFF), la commission compétition (CCR). La commission de gestion des risques (CGR) doit pouvoir agir sur toutes ces structures internes.

5. Proposer une offre de formation en adéquation avec le territoire

La fédération propose une offre de formation nationale. La Ligue s'appuie sur cette offre pour proposer des formations localement. Seul un recensement auprès des clubs permet de proposer une offre adéquate.

Tous les ans, les clubs doivent informer la Ligue des besoins recensés auprès des adhérents.

La Ligue propose en lien avec le RRF et son équipe de formation les cursus nécessaires : animateur, accompagnateur fédéral et Qbi. Sur le plan national d'autres cursus peuvent être proposés avec le concours du service national de la formation de la FFVL. La qualification de moniteur est une prérogative nationale.

Une formation à la qualification fédérale d'Entraîneur, option parapente est envisagée avec la venue de l'entraîneur national lors de la compétition Elite, internationale de 2022 ou durant l'olympiade.

Une formation HANDI pourra avoir lieu pour les associatifs et les professionnels à partir de 2022.

Une offre pourra concerner les féminines, les jeunes et la progression de tous les pilotes dans le cadre du projet Voler Mieux, action visant à favoriser la formation continue de nos adhérents.

La Ligue a obligation de gérer les examens de la fédération.

Dès 2022, le BPC sera organisé par l'équipe de formation de la Ligue, un examen par trimestre est prévu.

6. Accompagner la compétition

6.1 Compétitions de distance : championnat régional et initiation à la compétition

La compétition de distance est la seule à être reconnue par les instances internationale et nationale. La commission régionale propose un règlement adapté à notre territoire et un calendrier annuel.

Une innovation validée par la fédération est la mise en place des compétitions d'apprentissage dites « INIT ». Elles permettent l'accès à tous de s'initier à la compétition, de progresser en sécurité et d'acquérir de l'expérience. Les parcours proposés permettent de voler en sécurité.

6.2 – Haut niveau et Haute performance

La Ligue accompagne toujours le Haut niveau.

Pour les jeunes, il existe toujours la possibilité de rejoindre le pôle Espoir de Font Romeu. Cependant, la Ligue pourrait proposer à l'avenir à la fédération la création d'un pôle espoir à LA REUNION permettant d'intégrer les jeunes réunionnais si nous réussissons à développer une politique à l'égard des jeunes. Ce travail est déjà engagé pour les jeunes réunionnais.

Un jeune pilote issu d'un club est actuellement en métropole au pôle espoir.

Enfin, concernant la haute performance, la création d'une équipe de Ligue (EQL974) de haute performance a été validée par la fédération. Elle s'inscrit dans le cadre du **projet performance fédéral** révisé fin 2021 et validé par l'agence nationale des sports. Elle fera l'objet d'une déclinaison et d'un budget spécifique.

La Haute performance relève désormais du CREPS de LA REUNION et l'EQL répond à un cahier des charges spécifique en lien avec l'entraîneur national. L'équipe de Ligue réunionnaise peut être composée de 4 à 6 pilotes. Les pilotes ayant le statut SHN sont intégrés dans l'Equipe.

La nécessité de représenter la REUNION au championnat de France senior et jeunes et dans les épreuves internationales s'impose à l'équipe.

Une étude sera menée pour renforcer la convention avec les compagnies aériennes pour faciliter les déplacements des pilotes de haut niveau. Celle-ci pourra être étendue à toute la communauté.

Certaines pratiques comme la coupe régionale de distance, la marche et vol ou la précision d'atterrissage doivent être valorisées par la Ligue. Les clubs ont la possibilité d'organiser ces compétitions annexes en coordination avec la CCR.

7. Renforcer l'accessibilité du vol libre aux publics éloignés des pratiques

7.1 – Les Féminines

La pratique féminine s'impose à toutes les ligues et pour tous les sports. La fédération a pris ses responsabilités pour l'Olympiade en cours. Notre ligue participe activement à cet engagement. Notre responsable régionale a intégré la commission nationale.

Evolution des licences Féminines					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
193	168	177	168	204	218

Spécificités réunionnaises :

- Quasiment un quart des licenciées de la LVLR sont des féminines, ce qui est supérieur à la moyenne nationale d'environ 18 %. Nous avons donc un bon vivier de féminines, très majoritairement parapentistes, ce qui peut s'expliquer en partie par la souplesse des modalités d'apprentissage (choix très flexible des journées de formation), le nombre de jours volables important sur La Réunion qui permet aux femmes de mieux concilier temps disponible et conditions de vol favorables, mais surtout par la politique persévérante des clubs-écoles qui proposent depuis de nombreuses années des stages d'initiation réservés au public féminin.
- Mais trop souvent, comme au niveau national, il est plus difficile de fidéliser ce public, et beaucoup de pilotes féminines abandonnent après leur stage d'initiation, ou pratiquent très occasionnellement, ce qui, d'après des données recueillies auprès des parapentistes féminines LVLR en début d'année 2021, ne les satisfait pas.
- La situation de la compétition est à cet égard significative : aucune compétitrice de la LVLR en 2021 (8% sur le plan national).

Il existe une grande disparité sociale et géographique d'accès à la pratique chez les femmes : la quasi-totalité des pratiquantes habitent dans les localités littorales de la côte « sous le vent » de Saint-Pierre à Saint-Denis. Les femmes des « écarts » des hauts de l'île, et même du sud/sud-est (où il existe pourtant des clubs actifs), sont quasiment absentes.

La commission régionale a organisé plusieurs regroupements en faveur de nos pilotes féminines sur des thèmes variés : la compétition, l'instrumentation, la confiance en soi, la progression en cross...

Cette action régionale continuera à être proposée durant l'olympiade et pourra être élargie aux autres activités. La commission féminine pourra profiter de la rénovation du site internet pour trouver un espace pratique d'expression parmi d'autres outils numériques ou solutions comme les conférences en présentiel.

Enfin, la commission féminine doit s'étoffer et s'organiser pour proposer des actions et mobiliser les ressources féminines dans le bénévolat, les formations et les postes à responsabilité.

Il manque cruellement de compétitrices dans le championnat de la Réunion.

7.2 – Les Jeunes

Une politique à l'égard des jeunes est pilotée par deux écoles associatives. La Ligue doit désormais coordonner cette action afin de pérenniser le vivier de pilotes à l'avenir et permettre aux pilotes formés de continuer l'apprentissage. La commission jeunes devra faire des propositions pour donner la possibilité aux jeunes issus des QPV, des ZRR ou scolarisés de découvrir notre activité, de pouvoir y trouver un développement personnel voire une solution d'insertion sociale et professionnelle.

Le Brevet Initial Aéronautique (EN) peut être une approche favorisant cette mise en œuvre dans le secteur de l'éducation nationale en proposant le parapente comme activité. Côté fédération, le brevet initial est le point d'entrée pour accéder ensuite au brevet de pilote.

Un lien pourrait être établi avec l'UNSS régional en fonction de la nouvelle convention UNSS et FFVL. Il est nécessaire de clarifier les aspects financiers notamment.

Pour rappel, la fédération est impliquée depuis 1996 dans le vol libre scolaire et universitaire. Une convention est signée à chaque olympiade avec l'Éducation Nationale.

Evolution des licences jeunes (-18 ans et -21 ans)					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
74	51	44	57	133	70
85	66	57	68	144	84

Pour l'occasion nous ne devons pas oublier les jeunes handicapés et ceux des territoires éloignés.

Enfin, une action sur la mobilité des jeunes pilotes devra être engagée dans le cadre des échanges culturels avec la métropole ou dans le cadre d'un échange européen (ERASMUS+).

7.3 Le handicap

La Ligue proposera des actions en faveur des personnes en situation de handicap avec l'appui de bénévoles et professionnels pour permettre à ces personnes en difficultés de pouvoir voler. Un lien est tissé avec la commission HANDICARE de la FFVL pour les matériels pouvant être mis en place et la formation adaptée.

8. Pérenniser nos espaces de pratiques

Les **sites** de vol libre (atterrissage et décollage) conditionnent le bon déroulement et l'évolution de notre activité. Associés aux espaces aériens, complétés par des balises fédérales, ils participent à notre évolution dans un environnement plus sécurisé.

Le site de Kelonia est une priorité pour la sécurisation à la fois des pilotes, des biplaceurs mais aussi des piétons. Un protocole devra sécuriser cet atterrissage. La signalétique devra être renforcée.

8.1 – Collaboration avec les opérateurs

La Ligue a pour objectifs d'assurer un suivi précis des sites de vol libre avec le concours de l'Institut Régional du Tourisme. La Ligue doit apporter son avis technique à l'IRT pour l'ouverture, le suivi des sites, la signalétique, l'aspect environnemental et écologique.

Notre collaboration avec l'IRT n'est pas neutre car cet opérateur nous apporte un appui technique et une aide financière non négligeable pour le suivi des sites de la Ligue.

8.2 – Poursuivre le conventionnement

La Ligue doit assurer un suivi des conventions afin de pérenniser l'ensemble de notre domaine volable avec l'appui de l'IRT et pour les sites conventionnés directement par la Ligue.

La Ligue fournit les consignes techniques pour la signalétique et les matériels (manche à air...).

8.3 – Entretenir les sites

L'entretien des sites est un sujet pour lequel nous devons aussi trouver des solutions définitives. Il faut souligner le travail remarquable des bénévoles de tous les clubs qui régulièrement s'impliquent bénévolement dans le nettoyage des sites.

L'accord avec l'ADH pour le site de Colimaçons 800 est aussi un bel exemple de collaboration.

8.4 – Informer sur les sites

La sécurité est primordiale pour notre activité. Une liste des sites doit être publiée régulièrement avec les éléments permettant de connaître les niveaux de vol conseillés pour une bonne pratique et les différentes consignes nécessaires à leur utilisation.

Par ailleurs, un suivi de la cartographie des espaces aériens doit être poursuivi avec l'appui de la DSAC OI afin de sécuriser nos vols et ceux des autres activités du domaine aérien (cf. fichiers sites et espaces aériens).

9. Professionnaliser l'équipe dirigeante afin d'accroître son efficacité

Il faut professionnaliser notre action collective. Plusieurs pistes existent, le recrutement de salariés soumis à l'aide de nos partenaires institutionnels.

La mise en place de formations pour les membres bénévoles associatifs du bureau, du CD et des clubs.

Les institutions partenaires évoluent dans leur organisation et fonctionnement. La Ligue doit agir rapidement avec le moins de contraintes possibles. Il y a nécessité de comprendre les mécanismes administratifs des institutions de notre région.

Les membres de la Ligue doivent exercer leurs missions bénévolement avec la REGION, le Conseil Départemental, les Mairies, la DRAJES, la Préfecture, le CROS, l'ORESSE, avec les institutions nationales, la FFVL, l'Agence Nationale du Sport, le CREPS et le secteur privé, la banque, les opérateurs de télécommunications ou autres. Cela nous oblige à tisser des liens forts avec ces organismes pour faciliter

l'action de la Ligue et à comprendre les organisations souvent différentes et de plus en plus numérisées.

10. Les autres actions à mettre en œuvre

Le projet sportif national s'applique à notre région.

Les 996 licenciés en 2021 se répartissent de la manière suivante :

PARAPENTE	DELTAPLANE	CERF-VOLANT	GLISSES AEROTRACTEES	BOOMERANG
927	10	7	52	0

10.1 - Le cerf-volant :

Cette pratique est une belle école de l'apprentissage de l'air. L'utilisation du cerf-volant devrait être proposée dans les écoles primaires. Apprendre à construire un cerf-volant et ensuite apprendre à l'utiliser, quelle belle aventure pour les marmailles. Le projet de développement du cerf-volant devrait être une priorité pour la Ligue en partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre d'un projet éducatif.

Pour assurer un développement du cerf-volant vers des publics cibles, il est impératif de proposer des formations au pilotage des engins du plus simple au plus évolué. Pour cela, il faut former un cadre moniteur afin de réaliser l'objectif proposé avant la fin de l'olympiade pour tous les publics.

Toutefois, il est à noter l'engouement lors la manifestation : « Fête du Cerf-Volant Marmays en l'air » qui s'est déroulée sur le site de la Pointe du Diable à Saint Pierre, les 23 et 24 octobre et qui a permis l'initiation de 300 marmailles.

Evolution des licences			
2018	2019	2020	2021
11	4	89	7

10.2 - La glisse aérotractée : (Kite)

Malgré la perte de la délégation du kite au profit de la fédération de voile, la fédération continue d'animer un réseau de circuits de compétitions amateurs. La Ligue s'est, elle, engagée à la mise en place de deux balises, l'une déjà posée (09/2021) à Trou d'eau et l'autre sur le site de la commune de St Pierre. Le club AKR devra en assurer la gestion (carte SIM) et la maintenance en partenariat avec l'IRT, la LVLR et la FFVL. En cas de défaillance, seule la Ligue est compétente pour le suivi de ce dossier.

Il est à noter qu'il n'y a plus d'écoles à LA REUNION et que les kiteurs en général apprennent sur l'île sœur : Maurice. Les sites réunionnais s'adressent à des pilotes confirmés.

Evolution des licences					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
46	72	78	78	35	52

Conclusion :

La Ligue s'appuie sur le **projet sportif fédéral** (voir annexe : FFVL_Projet_Sportif_Federal_2021-2024-vdef) pour développer et projeter ses activités tout en intégrant les spécificités locales.

Cela passe aussi par une réorganisation interne tout en tenant compte des réformes des structures publiques. La nouvelle stratégie 2021-2024 proposée par la DRAJES pourra nous aider à développer nos activités notamment pour les jeunes.

L'ANS par le biais de la FFVL continue à nous imposer les règles nationales du ministère des Sports.

La marge de manœuvre financière est étroite. Cela doit nous inciter à être vigilant pour la gestion de la Ligue. Comme l'indique la note de la FFVL d'avril 2021, les clubs doivent développer une politique auprès de leurs adhérents plus en responsabilité et utiliser notamment les subventions directes via notamment LeCompteAsso. Vous l'aurez noter de nombreux chantiers sont en cours pour cette olympiade !